Image not found or type unknown

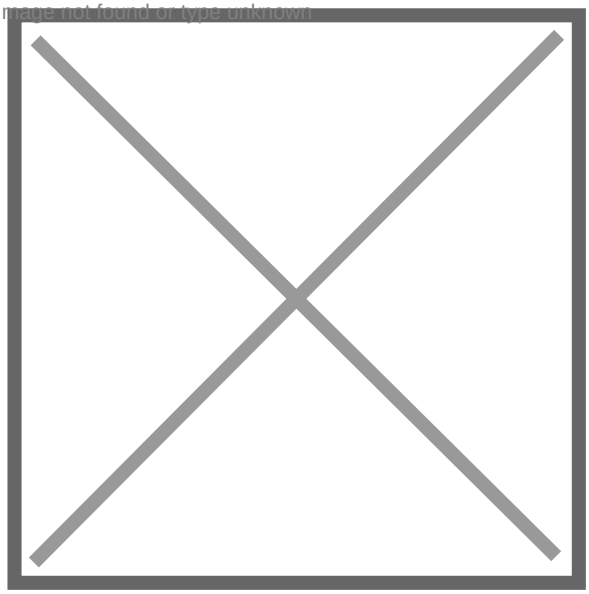

Reversement d'arriérés de pension alimentaire

Par **flashl59**, le **03/02/2022** à **13:39**

Bonjour,

Mon ex-femme doit me reverser une pension alimentaire à mon nom, pour ma fille de 20 ans qui est fiscalement à ma charge. Ma fille étudie et vit seule en France, loin de la ville où j'habite (mais revient régulierement à mon domicile pour les vacances). Mon ex femme verse un chèque chaque mois au nom de ma fille (et non pas à mon nom comme il est stipulé dans un premier jugement de divorce du 1er juin 2020.

Un nouveau jugement datant du 1er juillet 2021 abaisse la pension qu'elle doit me verser personnellement a mon nom, avec rétroactivité au 1er juin 2020.

Son avocat me reclame le remboursement le trop percu de pensions, donc des arrieres de juin 2020 a juillet 2021.

Hors je n'ai pas touché personnellement la pension sur mon compte, puisque les chèques étaient au nom de ma fille.

Suis-je dans ce cas tenu tout de même de rembourser ces arriérés ? étant donne que je n'ai pas perçu personnellement ces sommes chaque mois ?

Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **04/02/2022** à **09:37**

Bonjour,

[quote]
retractation au 1er juin 2020.

[/quote]
Lire "rétroactivité".

[quote]
Suis-je dans ce cas tenu tout de meme de rembourser ces arrieres , etant donne que je n'ai pas percu personnellement ces sommes chaque mois ?

[/quote]
Oui,

Il vous appartiendra de les récupérer auprès de votre fille

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés